

COVID-19 : levée de l'obligation du port du masque en extérieur dans le Pas-de-Calais

Mise à jour le 11/10/2021

Les données transmises par Santé Publique France font état, depuis plusieurs jours, d'une baisse sensible et continue des indicateurs de suivi de l'épidémie Covid-19 pour le département du Pas-de-Calais.

Le taux d'incidence est, au 11 octobre 2021, dans le département, de 22,1 cas pour 100 000 habitants. Le taux de positivité est quant à lui de 0,76%.



C'est pourquoi, au vu de l'amélioration de la situation sanitaire, Louis Le Franc, préfet du Pas-de-Calais, a décidé de lever l'obligation du port du masque qui s'appliquait depuis plusieurs mois à certaines zones à forte concentration de population dans le département.

La vaccination reste par ailleurs la meilleure arme contre le Covid-19 et la propagation des variants. La mobilisation doit donc se poursuivre en faveur de la campagne de vaccination, notamment sur la dose de rappel, recommandée pour les plus de 65 ans et les personnes à très haut risque de forme grave.

Au 11 octobre 2021, 90,3 % des habitants de plus de 12 ans du Pas-de-Calais ont reçu au moins une dose et 88,3 % ont un schéma vaccinal complet.

De nombreux rendez-vous sont réservables depuis le site www.sante.fr ou directement sur celui des opérateurs tels Doctolib, Keldoc ou encore Maiaa.